

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/A-la-centrale-nucleaire-de-Gravelines-les>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **À la centrale nucléaire de Gravelines, les tuyauteries d'évacuation illégales poussent comme des champignons - Six associations portent plainte contre EDF**

26 janvier 2018

# À la centrale nucléaire de Gravelines, les tuyauteries d'évacuation illégales poussent comme des champignons - Six associations portent plainte contre EDF

**Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire", l'ADELFA, les Amis de la Terre Dunkerque, France Nature Environnement, Nord Nature Environnement et Virage Énergie - 25 janvier 2018**

**En toute illégalité, la centrale nucléaire de Gravelines s'est équipée de tuyauteries d'évacuations clandestines pour déverser des effluents potentiellement contaminés dans l'environnement. Le Réseau "Sortir du nucléaire", l'ADELFA, les Amis de la Terre Dunkerque, France Nature Environnement, Nord Nature Environnement et Virage Énergie déposent plainte aujourd'hui contre EDF pour faire sanctionner ces faits. Cette situation en dit long sur la négligence qui règne dans cette centrale, qui mériterait d'être mise à la retraite.**

En avril 2016, à l'occasion d'une inspection, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a découvert sur le site de Gravelines l'existence de **11 canalisations illégales, qui n'avaient pas été prévues par l'arrêté encadrant les rejets de la centrale**. Les substances rejetées par ces tuyauteries, qui se déversaient dans le canal d'aménée puis dans la mer, n'avaient fait l'objet d'aucune évaluation environnementale. Pourtant, certaines étaient destinées à évacuer des eaux pluviales ruisselant sur des zones susceptibles d'être contaminées par des éléments radioactifs (entre autres par le tritium, substance extrêmement pénétrante et susceptible de provoquer des dommages à l'ADN) ; d'autres évacuaient des déchets liquides provenant de zones de dépotage d'acide chlorhydrique ou d'hydrocarbures.

**Alors que l'ASN avait sommé EDF de régulariser la situation, une nouvelle inspection,**

**menée en décembre 2017, a mis en évidence le laisser-aller qui continuait de régner à la centrale.** Parmi ces tuyauteries illégales, certaines devaient provisoirement être détournées vers d'autres canalisations. Or les pompes censées permettre le dévoiement de leurs rejets, pour la majorité d'entre elles, n'étaient pas en état de fonctionner, révélant un important défaut de surveillance et de maintenance de ces installations.

Quant aux canalisations illégales restantes, leurs effluents ne faisaient pas l'objet d'un contrôle rigoureux, en particulier concernant les mesures destinées à contrôler l'absence de radioactivité. En outre, l'une de ces canalisations n'était pas étanche et n'avait pas été équipée d'un filtre. De nombreuses autres irrégularités avaient également été constatées sur le site à l'occasion de cette inspection.

**EDF se croit-elle au-dessus des lois, pour construire ces canalisations sans autorisation et ignorer les prescriptions de l'ASN ? Cette attitude est d'autant plus inadmissible qu'elle a peut-être déjà débouché sur une pollution chimique ou radioactive des eaux.**

**C'est pourquoi le Réseau "Sortir du nucléaire", l'ADELFA, les Amis de la Terre Dunkerque, France Nature Environnement, Nord Nature Environnement et Virage Énergie portent plainte aujourd'hui contre EDF et contre le directeur de la centrale pour 14 infractions** au Code de l'environnement (dont le délit de pollution des eaux) et à la réglementation relative aux installations nucléaires de base.

Ces faits sont révélateurs des négligences récurrentes de la centrale de Gravelines vis-à-vis de la sûreté. Ces problèmes apparaissent liés à des dysfonctionnements structurels qui mettent en danger autant les travailleurs que les riverains et viennent s'ajouter au mauvais état général des installations. Rappelons que la centrale, du fait de son implantation en bord de mer, est particulièrement soumise à la corrosion et que les équipements vieillissants montrent des signes de faiblesse. Deux fuites de tritium y ont déjà eu lieu en 2013 et 2014, un bouchon a dû être posé pour pallier à une fissure dans une pénétration de fond de cuve sur le réacteur 1 et des réparations de l'ordre du bricolage ont dû être effectuées pour renforcer des tubes de générateurs de vapeur fragilisés. **Pour la protection de tous, il est urgent d'arrêter cette centrale vieillissante, d'autant que la région est déjà dotée d'un [scénario de transition énergétique](#) prévoyant sa fermeture !**

Retrouvez notre plainte et l'ensemble du dossier juridique :  
<https://www.sortirdunucleaire.org/Gravelines-rejets-illegaux>

**Contacts presse :**

**Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" :**

Marie Frachisse (juriste) – 07 62 58 01 23

**Pour Nord Nature Environnement :** Alain Vaillant – 06 92 76 58 37

**Pour Virage Energie :** Paulo-Serge Lopes – 06 62 02 15 66

Chargée de communication :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23